



Juin 2020

LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET PATRIMONIALES DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2020



A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is pressing a button on a black calculator. The background is slightly blurred, showing a desk with papers and a chair.

Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES

A close-up photograph of a hand holding a silver pen, pointing at a specific cell in a spreadsheet. The spreadsheet contains various numerical values, some positive and some negative, arranged in a grid. A blue arrow is visible on the left side of the spreadsheet.

259	47646	25418	508994	14127995	1798415	1798415	1798415	1798415	1798415
1466579	5865664	6985323	2835374	2835374	2835374	2835374	2835374	2835374	2835374
52386	7655653	253823	437	437	437	437	437	437	437
764659865	473859262	453374	3582	3582	3582	3582	3582	3582	3582
3862964	4522655	425896	148353	148353	148353	148353	148353	148353	148353
14482	14286	36534	25365	25365	25365	25365	25365	25365	25365
4752	25,86971	2563	320,25	320,25	320,25	320,25	320,25	320,25	320,25
256983	-12014	475,256	12485	12485	12485	12485	12485	12485	12485
589632	36256	358965	58	58	58	58	58	58	58
3502	74502	74502	47	47	47	47	47	47	47

SARL : impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés ?

- Pour les SARL à associé unique (qui résultent de la réunion de l'ensemble des parts d'une SARL soumise à l'IS dans les mains d'un unique associé) l'option pour l'assujettissement à l'IS ne sera valable que si 2 formalités sont respectées :
 - la société doit déclarer ses résultats sous le régime de l'IS au titre du 1^{er} exercice clos après la réunion des parts dans une même main ;
 - et elle doit modifier ses statuts, pour faire apparaître sa volonté de rester soumise à l'IS.

Report du délai de paiement d'une fraction de la taxe d'apprentissage

- La taxe d'apprentissage, calculée sur la base des rémunérations versées par l'entreprise, se décompose en 2 fractions :
 - une fraction à payer avant le 1^{er} mars (pour les entreprises de moins de 11 salariés) ou sous forme d'acompte dont le 1^{er} est à payer avant le 1^{er} mars et le 2nd avant le 15 septembre (pour les entreprises d'au moins 11 salariés) ;
 - une fraction à payer avant le 31 mai.
- En raison de la crise sanitaire la date limite de paiement de cette seconde fraction est reportée au 30 juin 2020

Mention expresse et absence d'intérêt de retard

- En cas de redressement fiscal, l'administration applique, dans la majorité des cas et sauf exceptions, un intérêt de retard, calculé sur le montant des impôts rectifiés
- L'intérêt de retard ne s'appliquera pas si le contribuable a pris la précaution d'annexer une « mention expresse » à sa déclaration

Contrôle fiscal : qualité de l'agent signataire de l'avis de mise en recouvrement

- Un avis de mise en recouvrement (AMR) peut être déclaré irrégulier en raison de l'incompétence du signataire
- Est incompetent pour signer un AMR l'agent qui n'a pas bénéficié en temps utile d'une délégation de signature régulière ayant fait l'objet d'une mesure de publicité



Chapitre 2

LES ACTUALITÉS SOCIALES

